

DÉCLARATION DES REVENUS 2006

N° 2042



Renvoyez un exemplaire de votre déclaration
au centre des impôts de votre domicile
au plus tard le 31 mai.
Affranchissez suffisamment votre lettre.

ADRESSE AU 1er JANVIER 2007 (Pour le calcul correct de votre taxe d'habitation)

Appt. Étage Esc. Bâtiment Nbre de pièces **5** N° et Rue **129 Boulevard Pasteur**
Résidence Code postal **94360** Commune **Bry-Sur-Marne**
À ce domicile, vous êtes propriétaire locataire occupant à titre gratuit Nom du propriétaire

ÉTAT CIVIL DU OU DES DÉCLARANTS (Écrivez en lettres majuscules)

Vous		Conjoint *	
Monsieur <input checked="" type="checkbox"/>	Madame <input type="checkbox"/>	Monsieur <input type="checkbox"/>	Madame <input checked="" type="checkbox"/>
REVELLAT	◀ Nom ▶	REVELLAT	
	◀ Nom de naissance ▶	STROPIANO	
PHILIPPE	◀ Prénoms ▶	EVELYNE	
	◀ Date de naissance ▶	1 5 0 2 1 9 6 1	
91 Orsay	◀ Lieu de naissance ▶	38 Grenoble	

* Si vous déposez une déclaration pour la première fois, cochez la case

Sinon, indiquez votre n° FIP : **910 79 84 1776196789 3 B**

et votre n° fiscal :

19 53 845 957 154 C

le n° fiscal de votre conjoint :

10 98 505 494 107 C

Vous trouverez ces numéros sur votre déclaration de revenus ou votre avis d'imposition de l'année dernière. Leur indication facilitera le rapprochement des comptes ou mensualités que vous avez déjà payés et de l'impôt dû.

* Pour les couples mariés : Madame, si vous souhaitez voir figurer votre nom de naissance sur nos courriers, veuillez cochez la case :

* ou partenaire du Pacs

REDEVANCE AUDIOVISUELLE

Cochez la case, si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur (voir notice) : Ø RA

CHANGEMENTS D'ADRESSE

En cas de changement d'adresse en 2006 ou en 2007, merci de compléter les informations ci-dessous :

Si vous avez déménagé en 2006, indiquez votre adresse au 1er janvier 2006

N° et Rue **7 rue Eynette** Bâtiment Appt.
Code postal **91460** Commune **Marcoussis**

Si vous avez déménagé après le 1er janvier 2007, indiquez votre adresse actuelle (pour recevoir sans difficulté votre courrier)

N° et Rue Bâtiment Appt.
Code postal Commune

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À **Bry-sur-Marne** le **28 mai** 2007

Votre n° de téléphone

01.47.06.32.54

Votre adresse internet

revellat@kehpri.biz

Si vous déposez également une déclaration n°2042 complémentaire, cochez la case

Services gestionnaires

Situation et charges du foyer fiscal

Éléments pour la taxe d'habitation

N'oubliez pas de remplir le cadre A.

- Si vous élevez seul(e) votre ou vos enfants : complétez le cadre B;
- Si vous avez des personnes à charge (autres que les enfants rattachés) : complétez le cadre C;
- Si un ou plusieurs de vos enfants majeurs ou mariés demandent leur rattachement : complétez le cadre D.

A | SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2006

M	<input checked="" type="checkbox"/> Mariés	C	Célibataire	D	Divorce/séparation
V	<input type="checkbox"/> Veuve	O	Pacs		

En cas de changement en 2006	}	Date du mariage ou du PACS	X	/	/	2006
		Date du divorce/séparation/ rupture du PACS	Y	/	/	2006
		Date du décès	Z	/	/	2006

Vous devez souscrire une déclaration pour chacune des périodes avant et après votre changement de situation de famille (voir notice).

SITUATIONS PARTICULIÈRES

Situation des enfants en cas de célibat, divorce, séparation ou veuvage

K Vous vivez seul(e) et vous avez eu un enfant décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre. (Complétez aussi la ligne H).

E Vous vivez seul(e) et vos enfants (majeurs ou mariés ; mineurs imposés en leur nom propre) ne sont pas comptés à votre charge ou n'ont pas demandé leur rattachement à votre foyer. (Complétez aussi la ligne H).

H Année de naissance de votre enfant dernier-né, ouvrant droit à l'attribution d'une demi-part supplémentaire

N Vous ne vivez pas seul(e).

L Un au moins de vos enfants à charge ou rattaché est issu du mariage avec votre conjoint* décédé.

Situations donnant droit à une demi-part supplémentaire

Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour une invalidité d'au moins 40 % ou d'une carte d'invalidité d'au moins 80 % (joignez une copie de la carte) :

P Vous remplissez ces conditions.

F Votre conjoint* remplit ces conditions, ou votre conjoint*, décédé en 2006, remplissait ces conditions.

Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre :

W Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf** et :

- vous avez plus de 75 ans et remplissez ces conditions ;
- vous avez plus de 75 ans et votre conjoint*, décédé, remplissait ces conditions ;
- votre conjoint*, âgé de plus de 75 ans, décédé en 2006, remplissait ces conditions.

S Vous êtes mariés ou liés par un PACS et l'un des deux déclarants, âgé de plus de 75 ans, remplit ces conditions.

G Vous avez une pension de veuve de guerre.

B | PARENT ISOLÉ

Vous êtes célibataire, divorcé(e), séparé(e), veu(ve)** et vous vivez seul(e) avec votre (ou vos) enfant(s) ou des personnes invalides recueillies sous votre toit ; pour bénéficier de la majoration du nombre de parts et éventuellement de la majoration de la prime pour l'emploi, cochez la case :

T

C | PERSONNES À CHARGE EN 2006 (voir notice)

Précisez ci-dessous TOUTES LES PERSONNES À VOTRE CHARGE autres que les enfants qui demandent leur rattachement, en indiquant pour chacune son année de naissance (Ne comptez pas les enfants qui souscrivent une déclaration séparée ou qui sont déclarés à charge par une autre personne). Indiquez leurs nom et prénom ci-dessous.

Si vous n'avez plus de personne à charge, portez « 0 » dans la ou les cases F à R.

Indiquez les enfants en résidence alternée sur la déclaration n° 2042 C.

Enfant(s) non marié(s) de moins de 18 ans au 01-01-2006 ou né(s) en 2006 ou handicapé(s) quel que soit l'âge : Nombre : **F** **2**

Année de naissance :

1992 1995

Dont enfant(s) titulaire(s) de la carte d'invalidité : Nombre : **G** **0**

Année de naissance :

Personne(s) vivant sous votre toit et titulaire(s) de la carte d'invalidité d'au moins 80 % :

Nombre : **R** **0**

Année de naissance :

Précisez ci-dessous les noms et prénoms de vos enfants ou autres personnes à charge :

REVELLAT Flavien
REVELLAT Axel

D | RATTACHEMENT D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS EN 2006

Nombre d'enfant(s) célibataire(s) (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant : **J**

Nombre d'enfants mariés ou non mariés chargés de famille : **N**

(y compris le conjoint et les enfants)

MMme/Mlle	Nom/Nom de naissance si différent	Prénoms
Date de naissance	Dépt.	Commune/pays
MMme/Mlle	Nom/Nom de naissance si différent	Prénoms
Date de naissance	Dépt.	Commune/pays
MMme/Mlle	Nom/Nom de naissance si différent	Prénoms
Date de naissance	Dépt.	Commune/pays

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et libertés », vous pouvez accéder aux données vous concernant, sous réserve que cela ne porte pas atteinte à la recherche des infractions fiscales, et les faire rectifier, sous réserve des procédures du code général des impôts et ou lire vos procédures fiscales. Les demandes sont à adresser au centre des impôts dont vous relevez. Les données portées sur les déclarations de revenus sont utilisées pour la gestion de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation et de la redevance de l'audiovisuel. Elles sont rapprochées des déclarations relatives à l'impôt de solidarité sur la fortune. Les organismes chargés de la gestion d'assurance vieillesse, d'allocations familiales de régime complémentaire et du contrôle des cotisations des professions indépendantes sont, sur leur demande, destinataires d'informations issues du traitement de la déclaration de revenus de leurs seuls allocataires, pensionnés ou assurés.

* Ou partenaire du PACS.

** Ou votre partenaire lié par un PACS est décédé.

1 | TRAITEMENTS, SALAIRES

	Vous		Conjoint*		Personne 1		Personne 2		Personne 3	
Total de vos revenus d'activité	AJ	48 272	BJ		CJ		DJ		EJ	
Total de vos autres revenus imposables	AP		BP		CP		DP		EP	
Frais réels (liste détaillée sur papier libre)	AK		BK		CK		DK		EK	
Demandeur d'emploi de plus d'un an	AI		BI		CI		DI		EI	
Déménagement de plus de 200 km pour trouver un emploi exercé pendant au moins 6 mois (voir notice)	AR		BR		CR		DR		ER	

PRIME POUR L'EMPLOI (pour obtenir votre prime par virement, joignez un RIB, un RIP ou un RICE)

	Vous		Conjoint*		Personne 1		Personne 2		Personne 3	
Travail à temps plein en 2006 : cochez la case	AX	<input checked="" type="checkbox"/>	BX		CX		DX		QX	
Sinon indiquez le nombre d'heures (H) payées dans l'année	AV		BV		CV		DV		QV	

PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPRIS PENSIONS ALIMENTAIRES PERÇUES

	Vous		Conjoint*		Personne 1		Personne 2		Personne 3	
Total de vos pensions, retraites, rentes	AS		BS		CS		DS		ES	
Pensions alimentaires perçues	AO		BO		CO		DO		EO	

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX

Âge d'entrée en jouissance	Vous		Conjoint*		Personne 1		Personne 2		Personne 3	
Total des rentes perçues par le foyer pour chaque âge d'entrée en jouissance			AW		BW		CW		DW	

2 | REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires autres que ceux indiqués ligne DH	EE
• Revenus ouvrant droit à abattement (ne les déduisez pas)	
Revenus des actions et parts (crédit d'impôt inclus)	DC
Revenus imposables des actions et parts non cotées détenues dans un PEA	FU
Revenus distribués dans le PEA pour le calcul du crédit d'impôt de 50 %	GR
Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée au moins égale à 6 ou 8 ans	CH
• Revenus n'ouvrant pas droit à abattement	
Revenus de valeurs mobilières et distributions (crédit d'impôt inclus)	TS
Revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié et autres revenus distribués	GO
Autres revenus (crédit d'impôt inclus)	TR
• Autres	
Revenus des lignes DC, CH, TS, TR pour lesquels les prélèvements sociaux ont déjà été appliqués	CG
Montant des frais venant en déduction	CA
Montant total des crédits d'impôt	AB
Total des crédits d'impôts directive « épargne » (report de la déclaration n°2047)	BG
Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5 %	DH

3 | PLUS VALUES ET GAINS TAXABLES À 16 %

Gains sur cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés taxables à 16 %	VG
Pertes de l'année 2006 sur cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés	VH
En cas de pertes antérieures à 2006 non encore imputées, indiquez le détail sur papier libre ou joignez le tableau de suivi n° 2041 SP.	

4 | REVENUS FONCIERS

Micro foncier : recettes brutes sans abattement	BE	Déficit imputable sur les revenus fonciers	BB	11 078
Revenus fonciers	BA	Déficit imputable sur le revenu global	BC	10 700
Prime d'assurances des loyers impayés (voir notice)	BF	Déficits antérieurs non encore imputés	BD	22 452
Cochez si vous avez souscrit une déclaration 2044-spéciale	BZ	(lignes BA, BB, BC, BD : report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044)		
Montant des loyers courus du 1/1/98 au 30/9/98 provenant des immeubles pour lesquels la cessation ou l'interruption de la location est intervenue en 2006 et qui ont été soumis à la taxe additionnelle au droit de bail			TQ	

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS à imposer suivant le système du quotient

Montant total des revenus à imposer	XX	(n'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de la déclaration)
Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus ou année de début d'exploitation		
Pour les bénéfices agricoles exceptionnels, indiquez également le nom du titulaire et, le cas échéant, son adhésion à un C.G.A.		

* Ou partenaire du PACS.

6 | CHARGES ET IMPUTATIONS DIVERSES

Montant de la CSG déductible calculée sur les revenus du patrimoine	DE	
Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs en vertu d'une décision de justice définitive avant 2006	GI	Per. ETR ANG
Autres pensions alimentaires versées à des enfants majeurs	EL	Per. ETR ANG
Autres pensions alimentaires versées en vertu d'une décision de justice devenue définitive avant 2006	GP	EM
Autres pensions alimentaires	GU	
<i>Indiquez les noms et adresses des bénéficiaires de vos versements en bas de cette page.</i>		
Déductions diverses	DD	
Sommes à ajouter au revenu imposable (ex : CSG déductible accordée à tort)	GH	

ÉPARGNE RETRAITE : PERP ET PRODUITS ASSIMILÉS (PREFON, COREM ET C.G.O.S.)

	Vous	Conjoint*	Personne à charge
• Épargne versée en 2006			
Cotisations versées en 2006 au titre d'un PERP, PREFON, COREM et C.G.O.S.	RS	RT	RU
Rachats de cotisations en 2006 (PREFON, COREM et C.G.O.S.)	SS	ST	SU
Plafond de déduction	PS	PT	PU
• Si vous êtes nouvellement domicilié en France en 2006 après avoir résidé à l'étranger au cours des trois années précédentes, cochez la case			QW
• Détermination du plafond de déduction pour les revenus 2007			
Cotisations aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire ou aux contrats « Madelin » et abondement de l'entreprise à un PERCO en 2006	QS	QT	QU

7 | CHARGES OUVRANT DROIT À RÉDUCTION OU À CRÉDIT D'IMPÔT (ATTENTION ☒ = joignez les reçus ou les justificatifs)

Donc à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 479 €) ☒	UD		UE
Autres dons que ceux de la ligne UD ☒			UG
Report des versements des années antérieures	XS	XT	XU
Cotisations syndicales des salariés et pensionnés ☒	AC	AE	AG
	AD	AF	AH
Nombre d'enfants à charge poursuivant leurs études	EA	EC	EF
Frais de garde des enfants de moins de 7 ans au 31-12-2006 ☒	GA	GB	GC
<i>Indiquez les noms et adresses des bénéficiaires de vos versements en bas de cette page.</i>			
Sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile ☒		DF	
Si vous-même, votre conjoint ou une des personnes à votre charge est titulaire de la carte d'invalidité d'au moins 80 %, cochez la case			DG
Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA âgés de plus de 65 ans			DL
<i>Indiquez les noms et adresses des bénéficiaires de vos versements en bas de cette page.</i>			
Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes âgées dépendantes		CD	CE
Primes de rente survie, contrats d'épargne handicap ☒		GZ	
Prestations compensatoires : sommes versées en 2006		WN	
sommes totales décidées par jugement en 2006 ou capital reconstitué		WO	
capital fixé en substitution de rente		WM	
report des sommes déclarées en 2005		WP	
Intérêts des prêts étudiants (contrats conclus à compter du 01-09-2005)		UK	
Vous souscrivez une déclaration des revenus 2006 à votre nom, vous étiez rattaché à un foyer fiscal en 2005 et vous avez déjà versé des intérêts en 2005, cochez la case			VO

Dépenses en faveur des économies d'énergie et du développement durable ☒

Équipements utilisant une source d'énergie renouvelable			WF
Acquisition de chaudière à condensation, matériaux d'isolation thermique et appareils de régulation de chauffage installés au plus tard le 31-12 de la 2 ^e année suivant la date d'acquisition d'un logement achevé avant le 1-01-1977			WG
Autre acquisition de chaudière à condensation, matériaux d'isolation thermique, appareils de régulation de chauffage et coût des équipements de raccordement à un réseau de chaleur			WH
Acquisition de chaudière à basse température			WQ
Dépenses en faveur de l'aide aux personnes ☒			
Équipements pour les personnes âgées ou handicapées			WJ
Travaux de prévention des risques technologiques ou acquisition d'ascenseurs électriques à traction			WI

8 | AUTRES IMPUTATIONS, REPRISES DE RÉDUCTIONS D'IMPÔT, CONVENTIONS INTERNATIONALES, DIVERS

Personnes domiciliées en France percevant des revenus à l'étranger (cf. déclaration n° 2047)			
Revenus exonérés (y compris salaires et primes des détachés à l'étranger) autres que ceux déclarés page 3, retenus pour le calcul du taux effectif d'imposition			TI
Revenus étrangers soumis en France à l'impôt sur le revenu et imposables à la CRDS			TL
Revenus étrangers imposables en France et ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français correspondant à ces revenus			TK
Personnes non domiciliées en France : revenus de sources française et étrangère retenus pour le calcul du taux moyen d'imposition			TM
Élus locaux : indemnités de fonction soumises à la retenue à la source	BY		CY
Total des plus-values en report d'imposition non expiré			UT
Reprises de réductions ou de crédits d'impôt			TF
Revenus exonérés non retenus pour l'application du taux effectif (revenus provenant d'organismes internationaux, de représentations étrangères...)			FV
Contrat d'assurance-vie conclu auprès d'un établissement établi hors de France			TT
Comptes bancaires à l'étranger			UU

AUTRES RENSEIGNEMENTS, SOUSCRIPTION DE LA DÉCLARATION POUR UNE AUTRE PERSONNE, NOM ET ADRESSE DES BÉNÉFICIAIRES DE VOS VERSEMENTS

9 YF YG YH YK YT YU YV YW YZ

* Ou partenaire du PACS

Déclaration spéciale des revenus fonciers 2006

Pour remplir cette déclaration qui est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n°2042, veuillez vous reporter à la notice explicative. Les chiffres indiqués à gauche de certaines lignes vous y renvoient.

100 Désignation du déclarant

Nom et prénoms **REVELLAT**
 Adresse complète du domicile **Philippe**
129 Boulevard Pasteur
94360 - Bry-Sur-Marne

110 Parts de sociétés immobilières non passibles de l'impôt sur les sociétés

Si vous êtes associé dans une société immobilière possédant des immeubles spéciaux (immeubles situés en secteur sauvegardé, classés monuments historiques ou possédés en nue-propriété), reportez-vous page 4 et 5.

Propriétés rurales et urbaines

	Besson ancien et Robien ZRR 28 %	Logement vacant 30 %	Borloo ancien dans le secteur intermédiaire et borloo neuf 30 %	Dispositifs Borloo ancien dans le secteur social 45 %	Lenemann 46 %	Perissol, Besson neuf, Robien classique et recentré, Borloo neuf Opt. amortissement	Robien SCPI et Borloo SCPI Opt. amortissement
Immeuble 1 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 2 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 3 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 4 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 5 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 6 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nom et adresse de la ou des sociétés

Immeuble 1 * _____
 Immeuble 2 * _____
 Immeuble 3 * _____
 Immeuble 4 * _____
 Immeuble 5 * _____
 Immeuble 6 * _____

	Immeuble 1 *	Immeuble 2 *	Immeuble 3 *	Immeuble 4 *	Immeuble 5 *	Immeuble 6 *	
111 Revenus bruts	_____	_____	_____	_____	_____	_____	A _____
112 Frais et charges (sauf intérêts d'emprunt)	_____	_____	_____	_____	_____	_____	B _____
113 Déduction pratiquée en 2006 au titre de l'amortissement (uniquement si vous possédez des parts de SCPI pour lesquelles vous avez opté pour les dispositifs «Robien classique», «Robien recentré» ou « Borloo neuf ») (remplir également le tableau page 8)	_____	_____	_____	_____	_____	_____	C _____
114 Intérêts d'emprunt	_____	_____	_____	_____	_____	_____	D _____
115 Bénéfice (+) ou déficit (-)	_____	_____	_____	_____	_____	_____	E _____

116 Total de chaque ligne, à reporter pages 6 et 7

* ou groupes d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition

120 Signature

Datez et signez ci-contre

200 Propriétés rurales et urbaines

201 Caractéristiques des propriétés (cochez les cases qui correspondent à votre cas)

	Besson ancien et Roblen ZRR	Borloo neuf	Dispositifs Logement vacant	Borloo ancien dans le secteur Intermédiaire	Borloo ancien dans le secteur social	Lienemann	Pértecol Besson neuf Roblen classique et recentré Borloo neuf Opt. amort	Nom et prénom du locataire
	26 %	30 %	30 %	30 %	45 %	46 %		
Immeuble 1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<u>Ani MOUNIVONGS / DELAMOTTE</u>
Immeuble 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<u>LESAYGNOUX Jonathan</u>
Immeuble 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Immeuble 1	Immeuble 2	Immeuble 3
Nombre de locaux <u>1</u>	Nombre de locaux <u>1</u>	Nombre de locaux <u> </u>

210 Recettes

Immeubles donnés en location

211 Loyers (ou fermages) bruts encaissés	<u>7 154</u>	<u>4 812</u>	<u> </u>
212 Dépenses mises par convention à la charge des locataires	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
213 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
Immeubles dont vous vous réservez la jouissance			
214 Valeur locative réelle des propriétés dont vous vous réservez la jouissance	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
215 Total des recettes : lignes 211 à 214	<u>7 154</u>	<u>4 812</u>	<u> </u>

220 Frais et charges

A compter du 1er janvier 2006, la déduction forfaitaire et ses majorations sont supprimées. En contrepartie, les frais d'administration et de gestion ainsi que les primes d'assurance sont pris en compte pour leur montant réel et des déductions spécifiques sont également créées en lieu et place des majorations qui avaient notamment pour objet de compenser un effort de loyer ou des contraintes particulières (voir notice)

221 Frais d'administration et de gestion (rémunération des gardes et concierges ; rémunérations, honoraires et commissions versés à un tiers ; frais de procédure)	<u>1 118</u>	<u>879</u>	<u> </u>
222 Autres frais de gestion : 20 € par local (remplir également la rubrique 600)	<u>20</u>	<u>20</u>	<u> </u>
223 Primes d'assurance	<u> </u>	<u>224</u>	<u> </u>
224 Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir également la rubrique 600)	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
225 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
226 Indemnités d'éviction, frais de logement	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
227 Taxes foncières, taxes annexes de 2006, CRL payée en 2006 (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)	<u>681</u>	<u>314</u>	<u> </u>
Régimes particuliers			
228 Déductions spécifiques (sous certaines conditions : voir notice) 10 %, 26 %, 30 %, 40 %, 45 %, 46 %, 60 %* ou 75 %* de la ligne 215	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
229 Déduction pratiquée en 2006 au titre de l'amortissement (remplir également la tableau page 8)	<u>10 990</u>	<u>7 760</u>	<u> </u>
Immeubles en copropriété (uniquement pour les copropriétaires bailleurs)			
230 Provisions pour charges payées en 2006	<u>1 097</u>	<u>762</u>	<u> </u>
231 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2005	<u>1 010</u>	<u>416</u>	<u> </u>
240 Total des frais et charges : lignes 221 à 230 - ligne 231	<u>12 896</u>	<u>9 543</u>	<u> </u>
250 Intérêts d'emprunt (Remplir également la rubrique 610)	<u>6 608</u>	<u>4 697</u>	<u> </u>
260 Revenus fonciers taxables			
261 Ligne 215 - ligne 240 - ligne 250	<u>-12 350</u>	<u>-9 428</u>	<u> </u>
262 Réintégration du supplément de déduction (voir notice)	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
263 Bénéfice (+) ou déficit (-) : ligne 261 + ligne 262	<u>-12 350</u>	<u>-9 428</u>	<u> </u>

* En cas de cumul de la déduction spécifique de 30 % pour les logements vacants avec les déductions spécifiques de 30 % ou 45 % des dispositifs « Borloo ancien ».

Date d'acquisition
de l'immeuble21/05/200201/09/2003

Adresse (numéro et rue, commune et code postal)

6A Grande Rue - 91800 - BrunoyRue Clément Ader - 35730 - Pleurtuit**Immeuble 4**Nombre de locaux **Immeuble 5**Nombre de locaux **Immeuble 6**Nombre de locaux **Immeuble 7**Nombre de locaux **Immeuble 8**Nombre de locaux **Total des lignes**
à reporter page 6

211					
212					
213					
214					
215					F 11 966
221					
222					
223					
224					
225					
226					
227					
228					
229					
230					
231					
240					G 22 439
250					H 11 305
261					
262					
263					I J -21 778

400 Parts de sociétés immobilières possédant des immeubles spéciaux (suite de la première page)

401 Détail par poste et catégorie d'Immeubles

Secteurs sauvegardés ou assimilés
 Autorisation de travaux obtenue à partir du 1/01/95

- Revenus bruts
- Frais et charges (sauf intérêts d'emprunts)
- Intérêts d'emprunts
- Bénéfice (+) ou déficit (-)

4A	_____
4B	_____
4C	_____
4D	_____

410 Immeubles spéciaux

411 Catégories et caractéristiques des propriétés (cochez les cases qui correspondent à votre cas)

Adresse (numéro et rue, commune et code postal)

Date d'acquisition de l'immeuble

Catégorie 1	_____	_____
Catégorie 2	_____	_____
Catégorie 3	_____	_____
Catégorie 4	_____	_____

1 Secteurs sauvegardés ou assimilés
 Autorisation de travaux obtenue à partir du 1/01/95

Nombre de locaux

420 Recettes

immeubles donnés en location

- 421 Loyers (ou fermages) bruts encaissés
- 422 Dépenses mises par convention à la charge des locataires
- 423 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)
- 430 Total des recettes : lignes 421 à 423

4E	_____
----	-------

440 Frais et charges

A compter du 1er janvier 2006, la déduction forfaitaire et ses majorations sont supprimées. En contrepartie, les frais d'administration et de gestion ainsi que les primes d'assurance sont pris en compte pour leur montant réel et des déductions spécifiques sont également créées en lieu et place des majorations qui avaient notamment pour objet de compenser un effort de loyer ou des contraintes particulières (voir notice)

- 441 Frais d'administration et de gestion (rémunération des concierges ; rémunérations, honoraires et commissions versées à un tiers ; frais de procédure)
- 442 Autres frais de gestion : 20 € par local
- 443 Primes d'assurance
- 444 Dépenses de réparation et d'amélioration (et remplir la rubrique 600)
- 445 Dépenses d'entretien (et remplir également la rubrique 600)
- 446 Dépenses spécifiques aux opérations de restauration immobilière des immeubles situés en secteurs sauvegardés ou assimilés (et remplir la rubrique 600)
- 447 Dépenses de grosses réparations (nus-propriétaires seulement et remplir la rubrique 600)
- 448 Dépenses spécifiques aux monuments historiques
- 449 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire
- 450 Indemnités d'éviction, frais de relogement
- 451 Taxes foncières et taxes annexes de 2006, CRL payée en 2006 (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)
- Régimes spécifiques**
- 452 Déductions spécifiques (sous certaines conditions, voir notice) 10%, 26%, 30%, 45%, 48%, 60% et 75% de la ligne 430
- Immeubles en copropriété** (uniquement pour les copropriétaires bailleurs)
- 453 Provisions pour charges payées en 2006
- 454 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2005
- 455 Total des frais et charges : lignes 441 à 453 - ligne 454
- 460 Intérêts d'emprunt (et remplir la rubrique 610)

4F	_____
4G	_____

470 Revenu foncier taxable par catégorie d'immeubles

Ligne 430 - ligne 455 - ligne 460

* En cas de cumul de la déduction spécifique de 30 % pour les logements vacants avec les déductions spécifiques de 30 % ou 45 % des dispositifs « Barroo ancien ».

Monuments historiques	Nues-proprétés	Nom et adresse des sociétés
_____	_____	_____
_____	_____	_____
5E _____	5F _____	_____

Nom et prénom du locataire

2 Monuments historiques	3 Nues-proprétés acquises par succession ou donation entre parents	4 Autres nues-proprétés	
Nombre de locaux <input type="checkbox"/>	Nombre de locaux <input type="checkbox"/>	Nombre de locaux <input type="checkbox"/>	
421 _____			Total des lignes à reporter page 6
422 _____			
423 _____			
430 _____			

441 _____	_____	_____	
442 _____	_____	_____	
443 _____	_____	_____	
444 _____	_____	_____	
445 _____	_____	_____	
446 _____	_____	_____	
447 _____	5H _____	_____	
448 _____	_____	_____	
449 _____	_____	_____	
450 _____	_____	_____	
451 _____	_____	_____	
452 _____	_____	_____	
453 _____	_____	_____	
454 _____	_____	_____	
455 _____	5J _____	_____	
460 _____	5L _____	_____	
470 5M _____	_____	5N _____	5P _____

Descriptif des frais

600 Paiement des travaux

N° de l'immeuble et nature des travaux	Nom et adresse des entrepreneurs	Date de paiement	Montant

610 Intérêts d'emprunt

N° de l'immeuble (ou nom de la SCI), nom et adresse de l'organisme prêteur	Date du prêt	Intérêts versés
1 : Boursorama (CAIXA) - 26 rue de la Paroisse - 78000 Versailles	19/06/2002	6 608 €
2 : BNP Paribas - 46-52 rue Arago Puteaux	30/01/2003	4 697 €

620 Détermination du revenu ou du déficit global annuel

621 Bénéfice (+) ou déficit (-) des parts de sociétés immobilières : report de la case E de la page 1	€
622 Bénéfice (+) ou déficit (-) des propriétés rurales et urbaines : report de la case J de la page 3	-21 778 €
623 Bénéfice (+) ou déficit (-) des parts de sociétés immobilières (secteurs sauvegardés, monuments historiques, nues-propriétés) : report des cases 4D + 5E + 5F des pages 4 et 5	€
624 Bénéfice (+) ou déficit (-) des immeubles spéciaux (secteurs sauvegardés, monuments historiques, nues-propriétés) : report de la case 5P de la page 5	€
630 Résultat global annuel : total ou différence des lignes précédentes	-21 778 €

En cas de bénéfice, reportez le résultat de la ligne 630, case BA, *4 de la déclaration n°2042.
En cas de déficit, effectuez les calculs de répartition de ce déficit, en page 7.

650 Déficits antérieurs restant à imputer

Reportez colonne A, pour chaque année concernée, la part des déficits non encore imputés sur vos revenus fonciers antérieurs

Années	Déficits rural et urbain non imputés au 31/12/2005	Si vous avez déclaré un bénéfice en ligne 630,* imputez ce bénéfice sur les déficits les plus anciens	Déficits restant à reporter au 31/12/2006
	(Colonne A)	(Colonne B)	(Colonne C = A - B)
1996	€	€	XXXXXXXXXXXX
1997	€	€	€
1998	€	€	€
1999	€	€	€
2000	€	€	€
2001	€	€	€
2002	€	€	€
2003	6 338 €	€	6 338 €
2004	4 393 €	€	4 393 €
2005	11 721 €	€	11 721 €
2006	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	11 078 €

651 Montant total des déficits antérieurs non encore imputés au 31 décembre 2005

22 452 €

Montant à reporter case BD, *4 de votre déclaration n°2042

* (et/ou un revenu foncier exceptionnel ou différé déclaré en ligne 0XX de votre déclaration des revenus n°2042)

700 Répartition du déficit**701 Propriétés rurales et urbaines***(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières)*

702 Total des revenus bruts : cases (A + F + I)	11 966 €	
703 Total des intérêts d'emprunt : cases (D + H)	11 305 €	
704 Total des autres frais et charges : cases (B + C + G)	22 439 €	
705 Résultat net : lignes (702 - 703 - 704)	-21 778 €	Bénéfice à reporter case 7A ci-dessous

Continuez les calculs ci-après (lignes 706 à 711) uniquement en cas de déficit

706 *Si la ligne 703 est inférieure à la ligne 702*

707 Reportez le montant de la ligne 705 dans la limite de 10 700 € (1) en case 7C ci-dessous

708 Reportez le surplus éventuel [ligne 705 - 10 700 €] (1) en case 7B ci-dessous

709 *Si la ligne 703 est supérieure ou égale à la ligne 702*

710 Portez le montant de la ligne 704 dans la limite de 10 700 € (1) en case 7C ci-dessous

711 Calculez le surplus éventuel [(ligne 704 - 10 700 €) (1) + [ligne 703 - ligne 702] _____ € *A reporter case 7B ci-dessous.*

(1) ou 15 300 € si le résultat d'au moins des immeubles pour lesquels vous avez opté pour la déduction au titre de l'amortissement "Périssoi" est déficitaire (voir paragraphe 229 de la notice)

720 Secteurs sauvegardés ou assimilés*(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières)*

721 Total des revenus bruts : cases (4A + 4E)	€	
722 Total des intérêts d'emprunt : cases (4C + 4G)	€	
723 Total des cases (4B + 4F)	€	
724 Résultat net : lignes (721 - 722 - 723)	€	Bénéfice à reporter case 7D ci-dessous.

Continuez les calculs ci-après (lignes 725 à 729) uniquement en cas de déficit

725 *Si la ligne 722 est inférieure à la ligne 721*

726 Reportez le montant de la ligne 724 en case 7F ci-dessous

727 *Si la ligne 722 est supérieure ou égale à la ligne 721*

728 Portez le montant de la ligne 723 en case 7F ci-dessous

729 Différence : ligne 722 - ligne 721 _____ € *A reporter case 7E ci-dessous.***740 Monuments historiques***(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières)*741 Total des cases (5E + 5M) de la page 5 _____ € *Bénéfice à reporter case 7G ci-dessous. Déficit à reporter case 7H ci-dessous.***750 Nues-propriétés acquises par succession ou donation entre parents***(Immeubles possédés directement)*751 Report de la case 5H de la page 5 (grosses réparations) _____ € *A reporter en case 7J ci-dessous.*752 Somme des cases 5J - 5H + 5L de la page 5 (autres charges) _____ € *A reporter en case 7I ci-dessous.***760 Autres nues-propriétés***(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières)*761 Total des cases 5F + 5N de la page 5 _____ € *A reporter en case 7K ci-dessous.***770 Montants à reporter sur la déclaration n°2042**

	Revenus nets	Part du déficit imputable sur vos revenus fonciers	Part du déficit imputable sur votre revenu global
771 Propriétés rurales et urbaines	7A _____ €	7B 11 078 €	7C 10 700 €
772 Secteurs sauvegardés ou assimilés	7D _____ €	7E _____ €	7F _____ €
773 Monuments historiques	7G _____ €		7H _____ €
774 Nues-propriétés acquises par succession ou donation entre parents		7I _____ €	7J _____ €
775 Autres nues-propriétés		7K _____ €	
776 Total de chaque colonne à reporter sur votre déclaration n°2042	_____ €	11 078 €	10 700 €
	<i>À reporter case BA, *4 de votre déclaration n°2042</i>	<i>À reporter case BB, *4 de votre déclaration n°2042</i>	<i>À reporter case BC, *4 de votre déclaration n°2042</i>

800 Tableau d'amortissement

Option pour la déduction au titre de l'amortissement

	1	2
801 Investissements au titre des logements neufs		
802 N° de l'immeuble		
803 Dispositif d'amortissement	Besson neuf	Robien classique
810 Investissement Initial		
811 Prix de revient de l'immeuble	137 378	97 000
812 Date de début de la période d'amortissement	28/11/2002	05/10/2004
813 Montant de la déduction pratiquée en 2006 au titre de l'amortissement	10 990	7 760
814 Montant cumulé des déductions pratiquées de 1996 à 2006 au titre de l'amortissement	45 793	17 460
820 Dépenses de reconstruction, d'agrandissement et de réhabilitation		
Première tranche de travaux		
821 Montant des dépenses		
822 Date de début de la période d'amortissement		
Deuxième tranche de travaux		
823 Montant des dépenses		
824 Date de début de la période d'amortissement		
Troisième tranche de travaux		
825 Montant des dépenses		
826 Date de début de la période d'amortissement		
827 Montant de la déduction pratiquée en 2006 au titre de l'amortissement		
828 Montant cumulé des déductions pratiquées de 1996 à 2006 au titre de l'amortissement		
830 Dépenses d'amélioration		
Première tranche de travaux		
831 Montant des dépenses		
832 Date de début de la période d'amortissement		
Deuxième tranche de travaux		
833 Montant des dépenses		
834 Date de début de la période d'amortissement		
Troisième tranche de travaux		
835 Montant des dépenses		
836 Date de début de la période d'amortissement		
837 Montant de la déduction pratiquée en 2006 au titre de l'amortissement		
838 Montant cumulé des déductions pratiquées de 1996 à 2006 au titre de l'amortissement		
840 Montant total de la déduction pratiquée en 2006 au titre de l'amortissement (lignes 813 + 827 + 837)		
À reporter ligne 229 page 2 ou 3	10 990	7 760
850 Souscriptions en numéraire au capital des SCPI (sociétés civiles de placement immobilier)		
851 N° de la société		
852 Prix de revient de la souscription		
853 Date de début de la période d'amortissement		
854 Montant de la déduction pratiquée en 2006 au titre de l'amortissement		
À reporter ligne 113 page 1		
855 Montant cumulé des déductions pratiquées de 2003 à 2006 au titre de l'amortissement		
860 Vente ou abandon de la location d'un immeuble		

En cas de vente ou de cessation de la location, en 2006, d'un immeuble (ou de cession de parts de sociétés immobilières) ayant donné lieu à un déficit imputable sur votre revenu global ou à une déduction au titre de l'amortissement des logements neufs, indiquez les renseignements suivants :

Adresse de l'immeuble (ou dénomination et adresse de la société)

Date de l'événement

870 Renseignements divers

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du service destinataire, un droit d'accès lorsqu'il ne porte pas atteinte à la recherche d'infractions fiscales et un droit de rectification sous réserve des procédures prévues au Code général des impôts et au Livre des procédures fiscales.